



Mairie de Cleurie

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

I. LE CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET PRIMITIF 2019

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Cleurie ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif a été voté le 08 avril 2019 par le Conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures.

Il a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- mobiliser des subventions auprès de l'état, du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible

Cette note présente donc les principales informations du budget primitif 2019 et des budgets annexes. Les chiffres indiqués ci-dessous sont des prévisions établies en fonction des ressources communales.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2019 sont estimées à 483 729,82 €.

Elles se répartissent comme suit :

DÉPENSES	
011 - Charges à caractère général	94 408,19
012 - Charges de personnel et frais assimilés	197 049,00
014 - Atténuations de produits	77 484,00
65 - Autres charges de gestion courante	85 360,63
66 - Charges financières	8 528,00
67 - Charges exceptionnelles	900,00
022 - Dépenses imprévues	20 000,00
Total dépenses réelles	483 729,82
Total dépenses d'ordre	208 251,37
Total dépenses de fonctionnement	691 981,19

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent :

- les frais généraux, l'entretien et fonctionnement des bâtiments communaux (énergie, eau, Assurances, etc.),
- l'entretien de la voirie,
- les frais de la cantine scolaire,
- les fournitures scolaires et pour les temps d'activités périscolaires /accueil périscolaire,
- les prestations de services extérieurs,
- la maintenance du matériel,
- les taxes foncières.

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés

Elles regroupent toutes les dépenses de personnel.

L'effectif de la commune est de 7 agents :

⇒ 7 agents titulaires (2 agents temps complet et 5 agents temps non complet)

Chapitre 014 - Atténuations de produits

Elles se composent :

- d'un prélèvement au profit du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) à hauteur de 77 484,00 €.

Ce fonds permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale, en application du point 2.1 de l'article 78 de la loi no 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010. Le prélèvement (ou le reversement) au titre du FNGIR est calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme (dont les produits de l'imposition sur les entreprises de réseaux -IFER- perçus) de la taxe professionnelle pour le seul exercice 2010. Le calcul de ces garanties de ressources est une opération à caractère national. Les collectivités « gagnantes » de la réforme financent les pertes des collectivités « perdantes ».

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Elles comprennent principalement les dépenses afférentes :

- au financement du service départemental d'incendie,
- aux contributions aux syndicats intercommunaux,
- au versement des indemnités et cotisations aux élus,
- aux subventions de fonctionnement aux associations.

Chapitre 66 - Charges financières

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

Les dépenses d'ordre représentent 208 251,37 € en 2019. Elles comprennent 2 129,20 € de dotation aux amortissements ainsi qu'une somme de 206 122,17 €, inscrite en prévision d'un éventuel virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

c) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 691 981,19 € en 2019 dont 0,00 € d'excédent reporté.

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES	
013 - atténuations de charges	1 009,67
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	34 800,00
73 - Impôts et taxes	191 101,78
74 - Dotations, subventions et participations	152 850,81
75 - Autres produits de gestion courante	307 218,93
002 - Excédent de fonctionnement reporté	0,00
Total recettes de fonctionnement	691 981,19

Chapitre 013 – Atténuations de charges

Il s'agit là d'un versement d'indemnités journalières et d'un remboursement de l'assurance statutaire relatifs au congé maladie d'un agent communal.

Chapitre 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par la facturation des services d'accueil périscolaire et de cantine, ainsi que la mise à disposition du personnel technique communal au service de l'eau (budget annexe).

D'autres recettes, moins importantes sont enregistrées dans ce chapitre et notamment les redevances d'occupation du domaine public et les locations de l'alambic communal.

Chapitre 73 - Impôts et taxes

Il concerne principalement les recettes relatives à :

- la fiscalité locale (taxes foncières et d'habitation),
Le produit fiscal attendu est estimé pour 2019 à 131 865,00 €.
- le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales : estimé à 18 102,00 € (selon montant 2018).
- le Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement recouvrées en 2017 : 8 088,78 €.

Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Ce sont essentiellement les dotations de l'Etat :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : elle représente la participation de l'État au fonctionnement de la commune. Elle diminue légèrement par rapport à 2018 puisqu'elle s'élève à 80 954,00 € en 2019 contre 81 500,00 € en 2018.
- Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : 60 371,00 € en 2019 contre 59 250,00 € en 2018, soit une augmentation de 1,89 %.
- Fonds de soutien au développement des activités périscolaires pour l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires (Ministère de l'éducation nationale).
- au fonds de compensation de TVA, « part fonctionnement ».

Ainsi que les diverses participations du département :

- Dotation de la CAF avec laquelle la commune a signé une convention de Centre de Loisirs sans Hébergement pour les services périscolaires.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Ce sont des recettes constituées par :

- l'encaissement des locations de la salle communale.
- l'excédent des budgets annexes « Forêt » et « lotissement » : 304 018,93 €

Chapitre 77 - Produits exceptionnels divers

Ils comprennent essentiellement :

- des indemnités ou remboursements exceptionnels d'assurances.

d) La fiscalité

Les taux des impôts locaux seront réévalués et augmentés de 3 %, au vu des taxes intercommunales qui baissent d'environ 4 % en 2019 :

	<i>Commune</i>
Taxe d'habitation	15,36 %
Taxe sur le foncier bâti	2,69 %
Taxe sur le foncier non-bâti	4,04 %
Taux CFE	15,08 %

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

b) Les dépenses d'investissement

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses d'investissement 2019 sont estimées à 370 884,21 € et se répartissent comme suit :

DEPENSES	
001 – Déficit d'investissement reporté	62 850,21
16 - Emprunts et dettes assimilés	31 484,00
Opérations	
100 - VOIRIE	54 900,00
104 - MOBILIER/MATERIEL INFORMATIQUE MAIRIE	4 000,00
108 - BATIMENTS COMMUNAUX/TECHNIQUE/ALAMBIC	13 500,00
12 - TRAVAUX EXTENSION RESEAU EDF	20 000,00
32 - SIGNALISATION	7 500,00
42 – TERRAINS NUS	6 300,00
43 - MATERIEL SERVICE TECHNIQUE	2 000,00
48 - TRAVAUX LOTISSEMENT	111 300,00
60 - TRAVAUX ISOLATION BUREAUX MAIRIE	4 900,00
61.69 - ALARME, TRVX BATIMENT PERISCOLAIRE	7 750,00
64 - MATERIEL INFORMATIQUE ECOLE (PROJET ENIR)	7 500,00
66 - ACCESSIBILITE DES BATIMENTS	29 000,00
70 - TRAVAUX ECOLE – VOLETS ELECTRIQUES	7 900,00
Total dépenses d'investissement	370 884,21

Les principaux investissements prévus pour l'année 2019 sont les suivants :

- **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :**
 - ⇒ Achat de matériel informatique école (opérations n° 64)
 - ⇒ Installations de voirie (opération n° 32)
 - ⇒ Division, échange de terrain + frais enquête publique pour désaffectation d'un chemin rural (opération n° 42)
 - ⇒ Achat d'un défibrillateur (opération n° 104)
- **Opération n° 100 : VOIRIE**
 - ⇒ Réfection de deux voies communales
- **Opérations n° 108, 60, 61, 69, 70 : TRAVAUX BATIMENTS**
 - ⇒ Isolation bureaux mairie
 - ⇒ Travaux d'amélioration et sécurisation bâtiment accueil périscolaire/école
 - ⇒ Travaux de réfection du bâtiment distillerie
- **Opération n° 48 : LOTISSEMENT**
 - ⇒ Travaux de voirie à terminer.

- **Opération n° 66 : ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX**

⇒ Suivant le calendrier de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

c) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement correspondent :

- à la taxe d'aménagement sur les permis de construire,
- au fonds de compensation de TVA,
- à la part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement,
- aux subventions d'investissement.

Elles sont estimées à 370 884,21 €, dont :

- recettes réelles : 162 632,84 €
- recettes d'ordre (voir le détail page 2) : 208 251,37 €

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	50 578,71
16 - Emprunts et dettes assimilées	93 547,13
64 – MATERIEL INFORMATIQUE ECOLE (PROJET ENIR)	4 900,00
60.70 – TRAVAUX MAIRIE/ ECOLE	1 257,00
66 - ACCESSIBILITE DES BATIMENTS	9 600,00
100 – VOIRIE	2 750,00
Total recettes réelles	162 632,84
Total recettes d'ordre	208 251,37
Total recettes d'investissement	370 884,21

Pour l'équilibre du budget et l'exécution des travaux d'accessibilité, il est nécessaire d'avoir recours à l'emprunt, suivant le montant des travaux.

Par ailleurs, il convient de noter que pour financer les principaux projets, des dossiers de demande de subventions ont été déposés auprès de la Préfecture des Vosges au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL), du Conseil Départemental des Vosges.

IV. L'AUTOFINANCEMENT DU BUDGET COMMUNAL

La capacité d'autofinancement nette dégagée sur l'exercice 2018 permet de participer aux opérations d'investissement à hauteur de 26 996,96 €.

V. ETAT DE LA DETTE

Le budget principal comporte deux emprunts :

- ⇒ Un de 350 000,00 € courant de 2015 à 2030
- ⇒ Un de 150 000,00 € courant de 2012 à 2027.

(voir compte administratif 2018).

LES BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE « EAU »

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	16 200,00	70 - Vente de produits finis, prestations de services	51 200,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	15 000,00	74 – Subventions d’exploitation	0,00
014 - Atténuations de produits	11 167,00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	31 868,05
65 - Autres charges de gestion courante	500,00	777 – Quote-part subventions d’invest	2 500,00
66 – Charges financières	169,43		
022 – Dépenses imprévues	3 000,00		
Total dépenses réelles	46 036,43	Total recettes réelles + R 002	83 068,05
Total dépenses d'ordre	39 531,62	Total recettes d'ordre	2 500,00
Total dépenses de fonctionnement	85 568,05	Total recettes de fonctionnement	85 568,05

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
21 – Immobilisations corporelles	10 010,16	001 - Excédent d'investissement reporté	8 753,23
23 - Immobilisations en cours	41 000,00	10 – Dotations, fonds divers	8 155,31
16- Emprunts et dettes assimilées	2 930,00		
Total dépenses réelles	53 940,16	Total recettes réelles + R 001	16 908,54
Total dépenses d'ordre	2 500,00	Total recettes d'ordre	39 531,62
Total dépenses d'investissement	56 440,16	Total recettes d'investissement	56 440,16

Travaux prévus :

- Déplacement d'une conduite d'eau potable
- Remplacement de compteurs d'eau potable dans le cadre du plan pluriannuel de travaux.

Etat de la dette :

Le budget annexe eau comporte un emprunt :

⇒ 24 000,00 € courant de 2018 à 2026.

BUDGET ANNEXE « FORET »**SECTION DE FONCTIONNEMENT (VOTE EN SUREQUILIBRE DE RECETTES)**

DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	20 925,74	70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	67 520,00
65 - Autres charges de gestion courante	38 280,80	002 - Excédent de fonctionnement reporté	38 275,80
022 – Dépenses imprévues	4 000,00		
<i>Total dépenses réelles</i>	63 206,54		
<i>Total dépenses d'ordre</i>	13 721,14		
Total dépenses de fonctionnement	76 927,68	Total recettes de fonctionnement	105 795,80

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
001 – Déficit d'investissement reporté	5 015,53	10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 015,53
21 - Immobilisations corporelles	27 000,00	13 - Subventions d'investissement reçues	13 278,86
		021 – Virement de la section de fonct	13 721,14
<i>Total dépenses réelles + D 001</i>	<i>32 015,53</i>	<i>Total recettes réelles</i>	<i>18 294,39</i>
<i>Total dépenses d'ordre</i>	<i>-</i>	<i>Total recettes d'ordre</i>	<i>13 721,14</i>
Total dépenses d'investissement	32 015,53	Total recettes d'investissement	32 015,53

Les principaux projets :

- Achat de parcelles situées en zone ENS (espaces naturels sensibles).
- Travaux de maintenance :
 - ⇒ Débroussaillage manuel et mise en peinture
- Travaux d'exploitation :
 - ⇒ Abattage, débardage

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 – Charges à caractère général	31 492,95	70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	114 304,32
65 - Autres charges gestion courante	265 748,13	002 – Excédent de fonctionnement reporté	260 899,85
<i>Total dépenses réelles</i>	<i>297 241,08</i>	<i>Total recettes réelles+ R 002</i>	<i>375 204,17</i>
<i>Total dépenses d'ordre</i>	<i>218 912,08</i>	<i>Total recette d'ordre</i>	<i>140 948,99</i>
Total dépenses de fonctionnement	516 153,16	Total recettes de fonctionnement	516 153,16

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
001 – Déficit d'investissement reporté	77 963,09	<i>Total recettes d'ordre</i>	<i>218 912,08</i>
<i>Total dépenses d'ordre</i>	<i>140 948,99</i>		
Total dépenses d'investissement	218 912,08	Total recettes d'investissement	218 912,08

A ce jour, il reste deux lots à vendre sur ce lotissement (sur douze).

Fait à Cleurie le 03 mai 2019

Le Maire,

Patrick LAGARDE

